République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

NESPOULS

En Causse Corrèzien

Délibération du Conseil Municipal de Nespouls n°2018-50 en date du 12 juillet 2018 concernant la modification simplifiée du PLU bilan de la concertation et approbation

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 15
- présents :9
- votants : 13

L'**an deux mil dix-huit** le **douze juillet** à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de NESPOULS dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire,** à la Mairie, sous la présidence de François PATIER, Maire.

Date de convocation du C.M. 5 juillet 2018

Présents : Jean-Pierre BERTRAND, Alain CESTARI, Dominique FRESLON, François PATIER, Frédérique PUJOLE, Bernard ROCHE, Véronique BERIL-SAULLE, Eric SAUTET, Jean-Pierre WATTEBLED.

Absents: Armando DUARTE RODRIGUES, Jacques DEHON (procuration à François PATIER), Alberto GONZALEZ (procuration à Eric SAUTET), Viviane MARQUE, Catherine PICARD (procuration à Jean-Pierre WATTEBLED), Fabienne RIGOT (procuration à Bernard ROCHE).

Secrétaire de séance : Frédérique PUJOLE

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

Objet : bilan de la concertation et approbation-modification simplifiée n°2

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté pris en date du 26 mars 2018 prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification simplifiée du PLU a pour objet de :

- Prendre en compte l'article 80 de la Loi n°2015-990 pour la Croissance, l'Activité et l'Egalité des Chances Economiques
- Intégrer le dispositif relatif au changement de destination pour les bâtiments identifiés dans les zones A et N, à condition que celui-ci ne compromette pas l'activité agricole et la qualité paysagère du site

MAIRIE de NESPOULS - 19600 Nespouls - ☎ 05.55.85.82.22 - Fax 05.55.85.82.52
E-mail: mairie.nespouls@wanadoo.fr - www.nespouls.fr

Conformément à la délibération du 27 mars 2018, la consultation du public afférente à la modification simplifiée du PLU a été organisée du 11 juin au 11 juillet 2018 inclus.

Monsieur le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée est achevée. Aucun rendez-vous en mairie n'a été sollicité. Un couple est venu consulter le dossier et a consigné une observation.
L'avis dans la presse est paru le 29 mai 2018 dans la Montagne. L'avis a été également diffusé sur le panneau d'affichage de la commune.

Conformément à la procédure, l'ensemble des Personnes Publiques Associées ont été destinataires du dossier pour avis. Les avis rendus sont tous favorables.

Conformément à la procédure la CDPENAF a été saisie et a émis un avis favorable le 24 avril 2018.

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier ainsi que la consultation des Personnes Publiques Associées ont été faites conformément aux articles L.132-7, L.132-9 et L.153-47 du Code de l'Urbanisme, et dans le respect des modalités définies par délibération ;

CONSIDERANT que la concertation n'engendre pas de changements dans le dossier de modification simplifiée du PLU

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le bilan de la concertation,
- **D'APPROUVER** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune Nespouls.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie, durant un mois et d'une mention dans un journal.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Nespouls aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Corrèze.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

MAIRIE DE NESPOULS R.F. 19 (Corrèze)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 02/10

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-préfecture de BRIVE-LA-GAILLARDE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-07-13
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: Nespouls
N° de SIREN: 211914700
Numéro Acte de la collectivité locale: 2018-50
Objet acte: bila de la concertation et approbation _modification simplifiée n°2
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 2.1-Documents d urbanisme
Identifiant Acte: 019-211914700-20180712-2018-50-DE